

total des pensions s'élevait à \$30,421,766. Au cours de cette période, les pensions attribuées aux ayants-droit ont presque doublé en nombre et triplé en valeur, celles accordées aux militaires frappés d'invalidité ont presque triplé en nombre et sextuplé en valeur. Durant l'exercice budgétaire 1921, il avait été payé en pensions une somme totale de \$31,184,838; pendant l'exercice 1923, cette somme a décréu d'environ \$700,000. Entre le 4 août 1914 et le 31 mars 1923, les sommes payées à titre de pensions se sont élevées à \$151,751,591.

**Pensions en cours au 31 mars 1918-1923.**

Année.	Ayants-droit.		Invalides.		Total.	
	Nombre de pensions.	Montant.	Nombre de pensions.	Montant.	Nombre de pensions.	Montant.
		\$		\$		\$
1918.....	10,488	4,168,602	15,335	3,105,126	25,823	7,273,728
1919.....	16,753	9,593,056	42,932	7,470,729	59,685	17,063,785
1920.....	17,823	10,841,170	69,203	14,335,118	87,026	25,176,288
1921.....	19,209	12,954,141	51,452	18,230,697	70,661	31,184,838
1922.....	19,606	12,687,237	45,133	17,991,535	64,739	30,678,772
1923.....	19,794	12,279,621	43,263	18,142,145	63,057	30,421,766

**18.—Pensions en cours au 31 mars 1923, degré de parenté des ayants-droit, rang et grade des invalides, et leur montant annuel.**

Pensions aux ayants-droit.			Pensions aux militaires invalides.		
Bénéficiaires.	Nombre de pensionnaires	Montant annuel.	Bénéficiaires.	Nombre de pensionnaires.	Montant annuel.
		\$			\$
Veuves.....	8,268	7,710,376	Soldats.....	36,509	15,306,619
Mères.....	5,726	2,504,150	Sergents.....	3,947	1,610,215
Enfants.....	2,719	813,180	Sergents-majors.....	167	62,811
Parents (les deux).....	1,232	523,742	Adjutants.....	44	17,737
Pères.....	1,082	347,915	Lieutenants.....	1,206	496,870
Orphelins.....	620	329,482	Capitaines.....	711	318,505
Frères et sœurs.....	84	24,324	Majors.....	327	159,142
Grands-parents.....	43	19,274	Lieutenant-colonels.....	105	67,239
Frères et sœurs orphelins.....	10	3,348	Colonels.....	11	8,831
Autres.....	10	3,840	Généraux de brigade.....	8	8,508
			Infirmières (lieutenants).....	226	85,368
<b>Total.....</b>	<b>19,794</b>	<b>12,279,631</b>	Infirmières (capitaines).....	2	300
			<b>Total.....</b>	<b>43,263</b>	<b>18,142,145</b>
			<b>Montant annuel total.....</b>	<b>—</b>	<b>30,421,776</b>

Le barème des pensions a été révisé plusieurs fois, sous l'effet d'arrêtés du Conseil ou de lois. Sous les dispositions actuelles, établies par le chapitre 45 des statuts de 1921, il existe vingt catégories d'invalidité variant entre 100 p.c. (ou